

## Nuptialité et fécondité des hommes au Sud-Bénin : faits et opinions

### MEN'S MARRIAGE AND REPRODUCTIVE STRATEGIES IN SOUTH BENIN: FACTS AND OPINIONS

### NUPCIALIDAD Y FECUNDIDAD DE LOS HOMBRES EN EL SUR DE BENIN : HECHOS Y OPINIONES

Florentin Donadjé

Volume 21, numéro 1, printemps 1992

Démographie sociale en Afrique

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/010104ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association des démographes du Québec

ISSN

0380-1721 (imprimé)

1705-1495 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Donadjé, F. (1992). Nuptialité et fécondité des hommes au Sud-Bénin : faits et opinions. *Cahiers québécois de démographie*, 21(1), 45–65.

Résumé de l'article

À partir d'une enquête auprès de 2590 ménages interrogés en 1989 à Cotonou et en milieu rural aux environs de Cotonou, l'article examine les pratiques nuptiales et reproductives des hommes (entrée en première union, polygamie, niveau et tendances de la fécondité). Sont également traitées les opinions des hommes sur le mariage, la reproduction et la limitation des naissances

## **Nuptialité et fécondité des hommes au Sud-Bénin : faits et opinions**

Florentin DONADJÈ \*

En Afrique subsaharienne en général et au Bénin en particulier, la structure familiale privilégie le rôle des hommes comparativement aux femmes dans les prises de décisions, notamment en ce qui concerne la fécondité. Le système de filiation met l'accent, en effet, sur la parenté par les hommes, la transmission des biens par les hommes et un contrôle social sur les comportements de fécondité par la famille élargie et le culte des ancêtres. L'homme est davantage impliqué dans les stratégies de reproduction de sa famille <sup>1</sup>, alors que la femme concourt à ces stratégies en s'affirmant par sa fécondité dans la famille de son époux. De ce point de vue, la fécondité sociale est déterminante de la reproduction, si l'on admet, avec Apostel et Callebaut (1978), que «la stratégie poursuivie par les femmes est déterminée par l'idée qu'elles se font de la stratégie poursuivie par les hommes». Partant, intéressons-nous aux comportements matrimoniaux et génésiques et aux opinions des hommes du Sud du Bénin.

Après avoir présenté une synthèse documentaire décrivant le contexte social de la reproduction de la famille au Bénin, nous exposerons la méthode de collecte des données analysées, et nous aborderons les niveaux de la nuptialité et de la fécondité masculines ainsi que les facteurs de leur évolution.

---

\* Centre de formation et de recherche en matière de population (CEFOP), Université nationale du Bénin, Cotonou. L'auteur remercie le CODESRIA (Dakar) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) (Genève), qui ont financé la recherche à laquelle se rapporte cet article, dont la version initiale a été présentée au Séminaire final de la phase 1 du Programme de petites subventions du CODESRIA (Dakar, 30-09 au 05-10-1991).

<sup>1</sup> Sous l'hypothèse que la famille est le lieu où se prennent les décisions qui concernent la nuptialité voire le divorce et la fécondité.

## **LE CONTEXTE SOCIAL DE LA REPRODUCTION AU BÉNIN**

Au Bénin, les liens de parenté sont définis, non par des actes administratifs, mais par référence à un ancêtre mythique commun. Ils s'expriment en termes de devoirs et d'interdits sociaux dont le respect permet de jouir des bienfaits du groupe apparenté. On peut donc dire qu'une taille donnée de la famille ne relève du seul désir ni de la femme, ni de l'homme, mais des apparentés (la famille), qui peuvent s'influencer mutuellement. Chacun des époux a un rôle à jouer au sein de son groupe apparenté, dont il subit constamment les impulsions en vue du type de comportement favorable à la réalisation de l'idéal de la famille. Analysons trois caractéristiques des structures sociales comme moyens permettant à l'homme d'atteindre ses objectifs de procréation : il s'agit du mode de filiation, de l'adoption et de la pratique du mariage.

### **La filiation**

La filiation, au Bénin, s'interprète en termes de droits de propriété. L'enfant jouit des droits absolus dans le groupe de son père et des droits relatifs ou droits de courtoisie dans celui de sa mère. Il n'est pas fait de différence entre un enfant né dans une union légale et un autre né en dehors. La paternité est plutôt définie par référence aux ancêtres, qui veillent sur leurs descendants. Son attribution est sacrée. Selon Mondjannagni (1977), «Bien avant sa naissance, dès que la grossesse est annoncée, la future maman doit accomplir certains rites pour que l'enfant naisse normalement». Ces rites permettent d'inscrire définitivement l'enfant dans le groupe social de son père en le confiant à un ancêtre protecteur du nom de Djoto chez les Fon ou de Aya chez les Nagot du Bénin. L'ancêtre représente la force surnaturelle qui contrôle l'attribution de la paternité (Mondjannagni, 1977; Houngbédji, 1977; Dozon, 1986).

### **L'adoption**

Par définition, la parenté peut être établie par adoption. Il s'agit alors d'un acte juridique établissant entre deux personnes (l'adoptant et l'adopté) des relations de droit analogues à celles qui résultent de la paternité et de la filiation (*Petit Robert*, 1978). Au Bénin, l'adoption n'existe pas sous cette forme. D'une

part, il n'y a pas d'acte juridique, d'autre part, l'enfant conserve toujours ses liens de sang. Comme l'explique Houngbédji (1977), «Wô kloklo ma yi vi do vi non si»<sup>1</sup>. Toutefois, bien qu'on ne puisse pas parler d'adoption au sens du droit moderne, il est très fréquent de confier son enfant à quelqu'un ou d'en accueillir un. Ainsi, l'homme sans enfant est partiellement consolé par l'accueil d'un enfant et celui qui en a beaucoup peut en confier sans craindre de rompre ses liens de paternité. Cela est important, car c'est aussi un moyen institutionnel favorable à une descendance nombreuse.

### **Pratique du mariage**

Selon notre exposé sur la filiation, le mariage n'a certainement pas comme objectif de légitimer une naissance. Il vise la création d'un cadre de procréation et surtout d'éducation des enfants (Donadjè, 1987). À ce titre, la polygamie ou le mariage faisant suite à une procréation<sup>2</sup> peuvent être classés comme des stratégies de reproduction. Un homme marié qui n'a pas d'enfant ne se contente pas d'en adopter : ou bien il répudie son épouse stérile, ou bien il épouse une deuxième femme (Sanoussi, 1984). Au-delà des alliances entre clans ou familles, la fonction principale du mariage est donc de procréer ou d'assurer l'éducation de l'enfant.

Les trois dispositions décrites ci-dessus expriment la perception sociale de l'enfant et permettent de comprendre le comportement de l'homme en matière de fécondité. Les dispositions traditionnelles lui permettent d'avoir des enfants à l'intérieur ou en dehors du mariage. Quels sont les niveaux de sa nuptialité et de sa fécondité ? Quel est l'impact de l'urbanisation et de la scolarisation sur leur évolution ? Pour tenter de répondre à ces questions, nous avons réalisé une enquête sur un échantillon d'hommes résidant à Cotonou et en zone rurale proche de Cotonou.

### **LES DONNÉES**

L'enquête que nous avons organisée en 1989 couvre un échantillon aléatoire de 2590 ménages répartis comme suit :

---

<sup>1</sup> Traduction littérale : «L'entretien d'un enfant ne l'enlève pas à son clan».

<sup>2</sup> Il s'agit d'unions conclues à la suite de grossesses accidentelles, survenues pendant des rapports initialement conçus comme passagers.

1198 à Cotonou et 1392 en milieu rural, aux environs de Cotonou <sup>1</sup>. Après un recensement de ces ménages, les hommes résidants de 20 ans ou plus qui étaient présents ont répondu à un questionnaire individuel portant sur leurs caractéristiques socio-démographiques (âge, état matrimonial, niveau d'activité et d'instruction) et sur leur biographie matrimoniale et génésique <sup>2</sup>. Une grande partie du questionnaire permettait à ces hommes d'exprimer leur opinion sur les objectifs du mariage, les motifs de la procréation et leur idéal de nuptialité et de fécondité.

Le fichier de données qui en découle après épuration se compose de 748 enregistrements individuels relatifs aux hommes célibataires et de 1629 enregistrements concernant les non-célibataires (hommes ayant été mariés une fois). La plupart des analyses que nous présentons ici concernent les non-célibataires puisque ce sont eux qui ont la plus grande expérience des comportements de nuptialité et de fécondité. Ces hommes résident dans des ménages de cinq personnes en moyenne : 4,8 à Cotonou et 4,6 en zone rurale. Les isolés ne représentent qu'un cinquième des 2377 hommes observés. Comme toujours, dans un contexte où le pouvoir des hommes est prépondérant, la fonction de chef de ménage est essentiellement masculine. Ici, trois chefs de ménage sur quatre sont des hommes. Cela représente une proportion remarquable qu'explique, comme nous le verrons plus loin, le niveau élevé de polygynie, qui a comme corollaire des époux à logements séparés. Le mode d'occupation privilégié des habitations est la propriété privée (45 %) ou l'occupation gratuite (35 %).

La population est relativement jeune : 63 % des hommes ont moins de 40 ans. Cette tranche d'âge représente trois hommes sur quatre à Cotonou, mais seulement un homme sur deux en milieu rural. Les hommes sont peu stables : à peine 40 % des enquêtés ont été interviewés dans la zone où ils sont nés. L'ethnie dominante dans l'échantillon est le groupe fon

---

<sup>1</sup> Le choix de Cotonou est motivé par le fait qu'elle est la principale ville et constitue la référence, au Bénin, pour les effets de l'urbanisation sur les comportements de nuptialité et de fécondité. Le milieu rural choisi comme zone témoin est supposé suffisamment autonome par rapport à l'influence du phénomène urbain.

<sup>2</sup> La démarche de la reconstitution de l'histoire génésique des hommes a procédé par étapes successives, à partir de l'information sur le cumul des unions contractées, en passant par l'historique de chacune des unions et des naissances qui en sont issues (Donadjè, 1991b).

(74 %), suivi des groupes adja (9 %) et yoruba (8 %). La moitié des hommes se réclament de la religion catholique alors que les animistes avoisinent 30 %. Globalement, la population étudiée compte quasiment autant d'illettrés que de lettrés du niveau primaire (33 % et 31 % respectivement). Mais moins de deux hommes sur trois peuvent lire un journal en français.

## **NIVEAU ET TENDANCE DE LA NUPTIALITÉ**

Parler de la nuptialité masculine au Bénin ressemble à une gageure en raison de la complexité des formes d'alliance. Les pratiques traditionnelles coexistent avec celles qui ont été adoptées du code occidental, et elles connaissent parfois des mutations vers des formes peu précises (Antoine et Nanitélamio, 1990; Donadjè, 1991a). Cela dit, nous avons préféré ici le terme union, plus global, à celui de mariage. L'union se définira par le fait qu'un homme déclare cohabiter avec une ou plusieurs femmes, selon la coutume, le code civil et (ou) la consécration religieuse, ou enfin à la suite d'une entente mutuelle, sans référence explicite à une quelconque formalité en la matière.

La toile de fond de la nuptialité masculine au Sud du Bénin est marquée par une prédominance des unions coutumières (55 % des non-célibataires y ont recouru), suivies par les unions consensuelles, préférées par 32 % des mariés <sup>1</sup> de moins de 35 ans et par 26 % des hommes plus âgés (35 ans et plus). Il en résulte une très faible représentation des hommes qui se sont référés à un officier de l'état civil pour conclure leurs premières unions. En effet, les unions civiles et (ou) célébrées à l'église ne touchent que 17 % des non-célibataires, et on note d'ailleurs un recul de ces unions chez les jeunes de moins de 35 ans.

Le tableau 1 montre clairement que les formes d'union à l'occidentale (unions civiles, religieuses ou combinées) ne sont pratiquées qu'en ville. Mais, même là, elles semblent s'estomper au sein des jeunes générations : 45 % des non-célibataires de 50 ans et plus ont contracté ce genre d'union, contre 19 % des moins de 35 ans. Par contre, les unions coutumières restent importantes alors que les unions consensuelles se développent aussi. En zone rurale, ce sont les unions coutumières qui sont les plus pratiquées.

---

<sup>1</sup> Le terme «marié» désigne, dans le contexte de cet exposé, les hommes en union.

TABLEAU 1 — Pourcentage des hommes non célibataires selon l'âge actuel, la zone de résidence et le type de la première union

	< 35 ans	35-49 ans	50 ans et +	Ensemble
<i>Cotonou</i> <sup>a</sup>	272	281	175	728
Civile <sup>b</sup>	18,8	30,6	45,1	29,6
Coutumière	51,1	49,8	41,7	48,4
Consensuelle	30,1	19,6	13,2	22,0
<i>Rural</i> <sup>a</sup>	231	324	346	901
Civile <sup>b</sup>	5,6	9,3	7,2	7,5
Coutumière	59,3	57,1	63,6	60,2
Consensuelle	35,1	33,6	29,2	32,3
<i>Ensemble</i> <sup>a</sup>	503	605	521	1629
Civile <sup>b</sup>	12,7	19,2	20,0	17,4
Coutumière	54,9	53,7	56,2	54,9
Consensuelle	32,4	27,1	23,8	27,7
TOTAL	100	100	100	100

a. Effectifs (en nombre).

b. Concerne les unions religieuses (négligeables numériquement), les unions civiles ainsi que les unions combinées (civiles et religieuses).

## Une stabilité de comportement...

... à l'entrée en première union

Les hommes observés entrent-ils plus tard en union quand ils sont jeunes ou résident en ville ? Pour une ébauche de réponse à cette question, nous noterons une quasi-stabilité de l'âge d'entrée en union<sup>1</sup>, qui se situe autour de 25 ans parmi les hommes de moins de 50 ans. Le niveau de 26 ans voire 29 ans observé dans les générations plus anciennes (tableau 2) peut être le fait soit d'une mauvaise déclaration des hommes âgés, qui ont pu surestimer leur âge au premier mariage, soit d'un réel changement des comportements de nuptialité, notamment si l'on considère que les jeunes échappent de plus en plus au contrôle de leurs parents pour le choix de leurs partenaires.

Eu égard au lieu de résidence, il n'y a guère de différence entre Cotonou et la zone rurale environnante. En moyenne, les hommes se sont mariés vers l'âge de 26 ans (26,5 ans à Cotonou

<sup>1</sup> L'historique du cycle matrimonial permet d'approcher directement un âge moyen d'entrée en première union, en considérant que le phénomène est quasi exhaustif parmi les hommes de 35 ans et plus.

TABLEAU 2 — Âge moyen d'entrée en première union des hommes de 35 ans et plus selon le groupe d'âge actuel et la zone de résidence

Groupe d'âge actuel	Cotonou			Rural			Ensemble		
	Âge	CV	Effectif	Âge	CV	Effectif	Âge	CV	Effectif
35-39	26,1	17,0	133	24,1	17,9	126	25,1	17,8	259
40-44	25,5	13,9	79	24,6	18,2	105	25,0	16,4	184
45-49	25,4	19,3	69	25,1	20,9	93	25,2	20,1	162
50-54	27,3	20,8	43	26,0	22,4	69	26,5	21,8	112
55 et +	27,9	18,5	132	29,1	23,8	269	28,7	22,4	401
Total	26,5	18,2	456	26,6	23,5	662	26,5	21,5	1118

CV : Coefficient de variation en pourcentage.

et 26,6 ans en zone rurale). Néanmoins, d'une génération à l'autre, on notera un âge relativement plus élevé à Cotonou qu'à la campagne, sauf parmi les hommes de plus de 54 ans, dont l'âge à la première union est de 28 ans à Cotonou et de 29 ans en milieu rural. Les contraintes suscitées par la ville, telles que la difficulté de se loger ou de trouver un emploi rémunéré, sont probablement les motifs d'un retard d'entrée en union en ville.

### ... pour la pratique de la polygynie

La polygynie est le fait pour un homme de vivre au moins deux unions simultanées. Phénomène caractéristique des unions en Afrique au sud du Sahara, elle est mesurée ici sous deux aspects :

- la mesure classique de son intensité et de son étendue;
- sa mesure rétrospective par l'élaboration d'un indice de stabilité dans la monogamie ou dans la polygynie.

### Mesure du moment de la polygynie

Au sein de notre population, nous relevons un polygyne pour quatre mariés : le rapport (polygyne/mariés) atteint 36 % parmi les hommes de 50-59 ans, supposés avoir quasiment achevé leur expérience matrimoniale. Dans cette sous-population, on compte une moyenne de 1,5 épouse par marié et de 2,4 épouses par polygyne. D'autre part, si la polygynie est une caractéristique plutôt rurale, son intensité n'est pas faible en milieu urbain : elle touche 40 % des mariés en zone rurale, contre 31 % à Cotonou (tableau 3). La bigamie est la forme la

TABLEAU 3 — Intensité et étendue de la polygamie du moment selon les facteurs socio-démographiques (générations d'âge 30-39 ans et 50-59 ans) <sup>a</sup>

Caractéristiques socio-démographiques	P <sub>h</sub>		N <sub>h</sub>		N <sub>p</sub>		Effectif	
	30-39	50-59	30-39	50-59	30-39	50-59	30-39	50-59
	ans	ans	ans	ans	ans	ans	ans	ans
Cotonou	11,3	31,3	1,1	1,4	2,2	2,3	302	83
Zone rurale	25,6	39,6	1,3	1,6	2,1	2,5	246	106
Illettrés	26,7	36,0	1,3	1,5	2,2	2,5	150	100
Primaire	19,6	36,4	1,2	1,5	2,2	2,3	204	66
Sec., supérieur	8,8	34,8	1,1	1,4	2,1	2,3	194	23
Union civile, religieuse	5,3	27,5	1,1	1,3	2,2	2,2	94	40
Union coutumière	17,7	39,2	1,2	1,6	2,2	2,5	299	102
Union consensuelle	25,2	36,2	1,3	1,4	2,1	2,2	155	47
Ensemble	17,7	36,0	1,2	1,5	2,2	2,4	548	189

a. P<sub>h</sub> : proportion de polygynes parmi les mariés; N<sub>h</sub> : nombre moyen d'épouses par marié; N<sub>p</sub> : nombre moyen d'épouses par polygyne. Union civile, religieuse : les unions civiles d'une part, religieuses d'autre part et les unions à la fois civiles et religieuses sont regroupées vu leur faible effectif si elles étaient prises isolément.

plus pratiquée puisque, en moyenne, nous avons enregistré 2,3 épouses par polygyne en ville et 2,5 en milieu rural.

Comme le montre le tableau 3, il y a un effet d'âge qui fait que la plupart des indices des générations anciennes sont plus élevés que ceux des jeunes. Doit-on conclure à une évolution des comportements de nuptialité d'une génération à l'autre ? Voyons si les hommes de 50-59 ans avaient, à 30-39 ans par exemple, les mêmes niveaux de polygynie que les jeunes de 30-39 ans aujourd'hui. Un artifice de calcul révèle que les premiers avaient, en moyenne, 1,1 épouse par marié et 2,1 par polygyne à 30-39 ans. Aujourd'hui, les hommes de 30-39 ans ont en moyenne 1,5 épouse par marié et 2,4 épouses par polygyne. Nous en déduisons une polygynie plus précoce aujourd'hui qu'il y a une vingtaine d'années.

### Une sous-évaluation de la polygynie par les mesures du moment

La même démarche nous a conduit à comparer le taux de polygynie du moment à un taux rétrospectif calculé sur la base de la «récupération» des polygynes redevenus monogames suite, soit au décès d'une épouse, soit à la rupture d'unions. L'examen

TABLEAU 4 — Proportions comparées des polygynes du moment et rétrospectifs parmi les mariés, par groupe d'âge actuel (%)

	20-29 ans	30-34 ans	35-39 ans	40-44 ans	45-49 ans	50-54 ans	55 + ans	Ens.
Rétrospectifs	13	20	28	41	53	54	54	37
Actuels	11	16	20	29	36	37	35	25
Coefficient correcteur <sup>a</sup>	1,2	1,3	1,4	1,4	1,5	1,5	1,5	1,5

a. Le coefficient correcteur est égal au rapport de la proportion de polygynes rétrospectifs à la proportion de polygynes actuels.

du tableau 4 montre que l'étendue de la polygynie est sous-estimée par la mesure du moment, surtout parmi les hommes âgés, chez qui la mobilité conjugale est très élevée. Selon Pilon (1991), une correction de l'intensité du moment par un coefficient égal à 1,2 approcherait le véritable taux de polygamie (tout au moins au sein des non-célibataires lobi-dagara et moba-gurma du Togo). Au Sud du Bénin, il faudrait un coefficient plus élevé, soit 1,5. Ces deux études de cas nous indiquent que, pour son application systématique dans des cas où l'on ne dispose que de la mesure du moment, il y a lieu de standardiser un tel coefficient sur un plus large spectre de données. Ce serait le coefficient correcteur de l'intensité du moment.

Une autre question intéressante est celle du flux des mariés vers la polygynie. Une approche évoquée par D. Tabutin et J. Vallin (1977), cités par Pilon (1991), est celle de la méthode des probabilités d'agrandissement pour estimer la proportion de mariés qui deviennent polygynes. Dans notre échantillon, un homme de 50 ans et plus a une chance sur deux (54 %) de vivre deux unions simultanées au cours de son cycle de vie. Le passage de la bigamie vers la trigamie aurait 40 % de chances de se réaliser (Donadjè, 1991a).

### Le profil matrimonial des non-célibataires

Tirant parti des mesures du moment présentées ci-dessus, nous allons distinguer les vrais monogames (ceux qui n'ont été que monogames au cours de leur cycle matrimonial) et les vrais polygynes. Quatre catégories d'époux sont alors établies : les monogames stables; les monogames instables; les polygynes stables; les polygynes instables.

Sont qualifiés de monogames stables, les époux qui ont contracté une union et une seule au cours de leur vie matrimo-

niale. Ceux-là comptent pour 55 % des non-célibataires observés et se caractérisent par un âge moyen avoisinant 40 ans. Par rapport aux autres catégories, ils sont entrés en union tardivement (26 ans) et cumulent en moyenne 13 années de vie matrimoniale. Les monogames instables (8 %) ont, par contre, contracté plus d'une union (mais toujours une seule à la fois).

Les polygynes sont définis comme des non-célibataires qui ont connu la transition de la monogamie vers la polygamie. Dans une proportion de 37 %, ils se classent en deux catégories :

a) les polygynes stables sont ceux qui n'ont plus jamais retrouvé la vie de monogame, même s'ils ont connu quelques moments d'instabilité du point de vue du nombre d'épouses simultanées. Ils comptent pour 19 % des non-célibataires.

b) les polygynes instables sont plutôt ceux qui sont redevenus monogames au moins une fois après avoir été polygynes. Ils constituent 18 % des non-célibataires.

Cet indice individuel de stabilité des unions, du reste intéressant, souffre cependant de l'inégalité de la durée des expériences matrimoniales des hommes enquêtés. Comme il est fortement corrélé avec la durée d'union<sup>1</sup>, nous pouvons, par exemple, concentrer notre attention sur ceux qui ont au moins 15 ans d'union. Alors, à Cotonou, le profil matrimonial est la monogamie stable, qui concerne 41 % des mariés, contre 33 % en zone rurale. L'instabilité est plutôt forte parmi les polygynes : 48 % sont instables, contre 9 % parmi les monogames. En milieu rural, c'est la polygamie instable qui domine. L'instabilité touche 48 % des polygynes et 17 % des monogames.

Sur ce point, nous pouvons conclure que la nuptialité des hommes est tout aussi universelle que celle des femmes, quoique plus tardive. La polygamie en est une composante non négligeable, tandis que la stabilité des unions est plus fréquente parmi les monogames. D'un point de vue méthodologique, la mesure du moment sous-estime l'intensité de la polygamie. Une analyse de la nuptialité masculine nécessite donc une biographie matrimoniale de la population sous étude. À défaut, il faut recourir à un indice correcteur préalablement construit, compte tenu de la mobilité conjugale au sein de la population.

---

<sup>1</sup> 70 % des monogames stables totalisent entre cinq et dix ans d'union. On remarque une baisse substantielle (30 %) de cette proportion au sein des hommes qui ont vingt ans d'expérience matrimoniale.

## **NIVEAU ET TENDANCES DE LA FÉCONDITÉ MASCULINE**

La fécondité masculine est ici définie comme une fécondité sociale, par opposition à la fécondité biologique mesurée classiquement chez les femmes. Par fécondité masculine, il faut entendre un phénomène en rapport avec les naissances vivantes considérées du point de vue de l'homme (Pressat, 1979).

### **Niveau de fécondité masculine**

La fécondité des hommes est très élevée si l'on se réfère au nombre moyen d'enfants dans la population observée. Un marié de Cotonou ou des zones rurales environnantes a en moyenne 6,2 enfants, chiffre énorme comparé à celui de 3,8 enfants qu'on a mesuré chez les femmes béninoises (INSAE, 1982). Une explication simple à cet écart est le phénomène des remariages fréquents et rapides chez les hommes, tout comme celui des unions simultanées. En d'autres termes, plus un homme a eu de femmes ou en a, plus sa descendance sera nombreuse, toutes choses étant égales par ailleurs. En somme, «La fécondité d'un homme est la somme des fécondités de ses épouses» (Pison, 1982). Il convient de constater qu'une des caractéristiques de notre échantillon est une très grande mobilité conjugale, avec une polygamie intense et prolifique. Les hommes de 50-54 ans, par exemple, ont contracté en moyenne 2,3 unions et 54 % d'entre eux ont vécu la polygamie au moins une fois au cours de leur cycle matrimonial. À 50 ans et plus, les polygynes, surtout stables, engendrent plus d'enfants que les monogames : on compte 5 enfants en moyenne pour un monogame, contre 14 pour un polygyne stable et 11 pour un polygyne instable (tableau 5).

Une étude du nombre moyen d'enfants par âge révèle une évolution accélérée entre 35 ans et 49 ans, suivie d'un ralentissement; à 65 ans ou 70 ans, un homme en union n'a guère plus de 11 enfants en moyenne, même si l'on se réfère à la moyenne de 9 enfants qu'on observe chez les hommes en union de 50 ans. Ces résultats sont à nuancer en fonction de la durée totale d'union<sup>1</sup> : notamment, un homme de 40-49 ans qui déclare moins de 10 années d'union a en moyenne 2,3 enfants

---

<sup>1</sup> Compte tenu des unions simultanées, nous raisonnons en nombre d'années-femmes vécues; ce nombre est la somme des durées de toutes les unions contractées par un homme.

TABLEAU 5 — Nombre moyen d'enfants nés vivants selon le profil matrimonial et la zone de résidence (hommes de 50 ans et plus)

Profil matrimonial	Cotonou		Zone rurale		Ensemble		Effectif
	Moyenne	CV	Moyenne	CV	Moyenne	CV	
Monogames stables	6,2	40,1	5,1	62,5	5,5	53,5	183
Monogames instables	7,4	55,3	4,2	75,1	5,1	72,7	58
Polygynes stables	11,7	45,9	14,3	49,8	13,6	49,8	109
Polygynes instables	12,1	42,6	11,1	61,9	11,4	55,7	171
ENSEMBLE	9,1	54,8	9,1	75,5	9,1	69,2	521

CV : Coefficient de variation en pourcentage.

de moins qu'un homme du même âge qui a vécu 10 ans à 20 ans d'union, et 6,7 enfants de moins que celui qui a plus de 20 ans d'expérience matrimoniale (Donadjè, 1991b).

Dans son ensemble, le milieu urbain présente un effet négatif sur la fécondité masculine, qui est de 5,3 enfants à Cotonou contre 6,9 en zone rurale. Toutefois, ce résultat doit être interprété avec précaution. En effet, la mesure de l'impact du mariage sur la parité moyenne parmi les hommes de 50 ans et plus révèle qu'il n'y a pas de différence entre Cotonou et la zone rurale, où l'on compte 9,1 enfants en moyenne. Mais on remarque avec intérêt, d'une part, que les instables (monogames comme polygynes) de Cotonou ont une parité moyenne supérieure à celle des hommes stables (tableau 5) et, d'autre part, que Cotonou présente les parités moyennes les plus élevées comparativement à la zone rurale, sauf parmi les polygynes stables. Cela signifie, probablement, que la ville n'a pas eu beaucoup d'impact sur le comportement procréateur des hommes âgés (50 ans et plus).

Un autre résultat intéressant aussi a trait à l'impact de l'instruction sur le niveau de la fécondité masculine par rapport à celui de la zone de résidence. Les illettrés ont quasiment le même nombre d'enfants, que leur lieu de résidence soit urbain (7,2 enfants) ou rural (7,4 enfants). En revanche, le fait d'avoir été à l'école s'accompagne d'un écart de fécondité significatif selon la zone où réside l'individu. Entre Cotonou et la zone rurale, la parité moyenne présente des écarts de 1 enfant quand les hommes ont uniquement atteint le niveau primaire et de 0,6 enfant lorsqu'ils ont atteint soit le niveau secondaire, soit le niveau supérieur ou professionnel.

Ces résultats généraux méritent d'être approfondis. Par exemple, il serait intéressant de savoir si les jeunes générations ont aujourd'hui les comportements qu'avaient hier les générations plus anciennes.

### **Tendance de la fécondité**

L'analyse longitudinale va permettre d'isoler les effets de la génération de ceux de l'âge, les hommes de même âge à l'enquête étant regroupés dans une même génération. Ensuite, nous étudierons la répartition de leur fécondité âge par âge (ou par groupe d'âge). Le taux de fécondité ou nombre moyen d'enfants par homme et par année est égal au rapport du nombre de naissances vivantes à l'effectif de la génération. Cette analyse révèle qu'à 65 ans, un homme a en moyenne 9 enfants (tous états matrimoniaux confondus) et 10 enfants s'il est encore marié au moment de l'enquête. Il est intéressant de comparer cette descendance finale (mesure de la fécondité passée) à la somme des naissances réduites (indice transversal mesurant la fécondité récente), qui est de 11 enfants pour la période centrée sur 1986. De cette comparaison, on conclut à une relative évolution de la fécondité masculine entre les différentes générations au cours des 40 dernières années. Cette fécondité est du reste précoce, car elle correspond à une augmentation avant 30-38 ans entre les générations anciennes (celles de 1922-1931) et les plus récentes (nées après 1947) : on compte 49 à 53 naissances vivantes pour 1000 hommes de 20-25 ans contre 117 naissances vivantes dans les générations récentes.

L'urbanisation influence-t-elle différemment la fécondité des hommes d'une génération à l'autre ? Comparons, génération par génération, les niveaux de fécondité de Cotonou à ceux des zones rurales environnantes.

À Cotonou, les hommes de 65 ans ont en moyenne 10 enfants, et la descendance finale a peu varié d'une génération à l'autre. Elle passe de 9,2 enfants dans les générations les plus anciennes (1922-1926) à 10,4 enfants dans les générations les plus jeunes (1937-1941)<sup>1</sup>. Isolons trois groupes de générations selon leur comportement en matière de fécondité :

— le premier groupe (générations de 1922-1931) se caractérise par une fécondité ancienne relativement modeste (compa-

<sup>1</sup> Aux générations qui n'ont pas encore achevé leur vie féconde, on attribue les taux des générations adjacentes.

- rée à celle des générations plus jeunes), mais croissante jusqu'à l'âge de 40-45 ans et décroissante ensuite. La descendance finale varie entre 9,2 enfants et 10,0 enfants;
- le deuxième groupe (générations de 1932-1946 <sup>1</sup>) présente des taux qui sont, d'une part, nettement plus élevés avant 40 ans que ceux de ses aînés et, d'autre part, nettement plus faibles après 40 ans; on peut ici parler de fécondité intermédiaire, caractérisée néanmoins par une descendance finale élevée, avoisinant 10,5 enfants;
  - dans le dernier groupe, le plus jeune (générations de 1947-1961), les tendances de la fécondité ne sont pas encore clairement exprimées; mais celle-ci semble déjà baisser à partir de 35 ans.

*En milieu rural*, la fécondité masculine se révèle encore plus importante : la descendance finale atteint 10,4 enfants. L'indice synthétique de fécondité calculé pour 1986 est de 13 enfants (contre 9,4 à Cotonou). On observe également une tendance à la hausse de la fécondité en milieu rural. Elle est plus marquée qu'en milieu urbain et concerne tous les âges jusqu'à 45 ans. Par référence aux deux générations qui ont quasiment achevé leur fécondité (1922-1926 et 1927-1931), on conclut à une plus grande précocité de la fécondité urbaine (tableau 6).

De même, les comportements sont-ils différents selon le niveau d'instruction atteint ? Si oui, y a-t-il une évolution ? La scolarisation agit négativement sur la fécondité masculine, mais sélectivement selon le niveau d'enseignement atteint. Ainsi, les scolarisés qui n'ont atteint que le niveau primaire ont une descendance finale (9,3 enfants) inférieure de 1,3 enfant à celle des illettrés mais supérieure de 1 enfant à celle des lettrés du niveau supérieur. En un mot, plus la scolarisation des hommes est poussée, plus le nombre de leurs enfants est faible, quoiqu'il demeure important même parmi les hommes qui ont atteint le niveau supérieur (8,3 enfants).

## **LE POINT DE VUE DES HOMMES SUR LE MARIAGE**

Outre les variables démographiques que nous venons de présenter, notre enquête a couvert quatre points; seul le premier point sera abordé ici. Les autres sont développés dans notre rapport (Donadjè, 1991b). Ces points sont les suivants :

---

<sup>1</sup> Les taux ne sont pas présentés dans le tableau pour les générations postérieures à 1942.

TABLEAU 6 — Taux de fécondité (%) par groupe d'âge et génération des hommes en union à Cotonou et en zone rurale

Âge	Cotonou				Zone rurale			
	22-26 ans	27-31 ans	32-36 ans	37-41 ans	22-26 ans	27-31 ans	32-36 ans	37-41 ans
20-24 ans	61	24	109	90	62	74	63	101
25-29 ans	209	206	270	314	164	129	243	158
30-34 ans	296	329	374	400	246	258	306	285
35-39 ans	296	359	409	475	287	307	337	378
40-44 ans	270	377	365	345	364	355	381	372
45-49 ans	278	329	261	158	292	323	298	294
50-54 ans	252	206	137	137	282	245	188	
55-59 ans	96	90			221	165		
60-64 ans	76				167			
Descendance <sup>a</sup>	9,2	10,0	10,4	10,4	10,4	10,2	10,8	10,5

a. Pour les générations qui n'ont pas achevé leur fécondité, on calcule la descendance finale en leur attribuant la fécondité des groupes d'âge adjacents.

- que pensent les hommes du mariage et de la procréation ?
- quelle connaissance ont-ils des méthodes contraceptives (modernes et traditionnelles) ?
- acceptent-ils que leurs épouses recourent à des méthodes contraceptives ?
- utilisent-ils eux-mêmes des méthodes contraceptives, dont le condom ?

### Opinions sur le mariage

La question sur le mariage a été formulée comme suit : «Quelles sont les raisons pour lesquelles vous vous êtes marié avec votre épouse actuelle ?». Plus d'un marié sur deux a déclaré avoir contracté son mariage actuel pour avoir des enfants. Le mariage par amour n'a été évoqué que par un homme sur cinq <sup>1</sup>. Les opinions divergent entre les monogames et les polygynes : les premiers sont plus nombreux à vouloir des enfants à travers leurs unions actuelles. Doit-on percevoir dans ces réponses une contradiction quant à l'idée que les polygynes prennent leur deuxième ou troisième épouse pour pallier la sous-fécondité de

<sup>1</sup> Les motifs du mariage ne sont certainement pas aussi catégorisés qu'ils apparaissent ici. Même si la procréation est la finalité exprimée du mariage, l'homme n'épouse en général que la femme qu'il aime, sauf dans les cas où l'intervention des parents pour le choix de l'épouse reste forte.

la première épouse ? La réponse n'est pas simple. Toutefois, une explication plausible serait que les polygynes souhaiteraient moins d'enfants dans leurs unions «supplémentaires» pour autant que les premières unions aient été fécondes. Il faut noter que la question se réfère à l'épouse actuelle; de ce fait, la réponse dépend fortement de l'expérience matrimoniale et génésique antérieure à cette union.

Au-delà des mariages ordinaires, nous recensons au Bénin une forme d'union que les hommes concluent en vue, semble-t-il, de légaliser leur paternité : ils épousent la femme qu'ils ont «accidentellement» mise enceinte. C'est du moins la réaction qu'auraient la moitié des hommes à qui nous avons posé la question suivante : «Supposez que vous mettiez enceinte une femme qui n'est pas votre épouse, comment réagiriez-vous vis-à-vis de la femme et de l'enfant ?». Un homme sur quatre déclare qu'il pourrait récupérer l'enfant mais n'épouserait pas la femme.

L'attitude traditionaliste consistant à épouser la femme qu'on aurait accidentellement mise enceinte est fortement liée au lieu de résidence (61 % des ruraux la conservent, contre 36 % des citadins), la religion (68 % des animistes contre 38 % des catholiques) et le niveau d'enseignement atteint (66 % des illettrés contre 29 % des hommes du niveau secondaire ou supérieur). Les autres préfèrent récupérer l'enfant sous leur garde ou le laisser sous celle de sa maman.

La plupart des hommes mariés (54 %) estiment normal qu'un homme marié ait des rapports extra-conjugaux; 6 % d'entre eux n'ont pas d'opinion sur la question alors que 40 % désapprouvent ce genre de comportement. Ces derniers évoquent les interdits (36 %), la fidélité à leurs épouses (23 %) ainsi que le risque de maladie (21 %). Ceux qui l'approuvent le justifient par l'envie de changement (54 %) et par la pratique de l'allaitement par leurs épouses (27 %), qui les contraint à s'abstenir de rapports sexuels avec elles pendant une période relativement longue. On pourrait penser que, par assimilation, les mariés lettrés ou ceux qui résident en ville désapprouvent les rapports extra-conjugaux. Nous constatons plutôt que :

a) parmi les plus jeunes (moins de 40 ans), près de 58 % des hommes approuvent les relations sexuelles hors-union, contre 46 % chez les mariés de 50 ans et plus;

b) les résidents de la ville et les plus scolarisés présentent les pourcentages les plus élevés (61 % et 58 % respectivement) de ceux qui approuvent ce type de comportement.

S'il se confirmait qu'un homme sur deux épouse la «mère de son enfant»<sup>1</sup>, la liberté que se donnent les hommes mariés d'avoir des relations sexuelles extra-conjugales pourrait être une des raisons de la persistance de la polygamie au Bénin.

### **Opinions sur la fécondité et la limitation des naissances**

Parler d'un nombre d'enfants désirés paraît relativement absurde pour les hommes béninois. Alors qu'à peine 33 % des hommes non célibataires ont pensé à cette question avant l'interview, 59 % à 62 % sont prêts à engendrer autant d'enfants que Dieu leur en accorderait. Si on suppose que ceux qui ont répondu «ne sais pas» ont une attitude quelque peu fataliste, la proportion des hommes qui lient le nombre de leurs enfants à la volonté de Dieu atteindrait 77 %. Cette proportion croît avec le nombre d'enfants en vie : elle est de 52 % parmi ceux qui ont entre 0 enfant et 2 enfants, de 57 % dans le groupe des 3-5 enfants et de 69 % parmi ceux qui ont 6 enfants et plus. Le point de vue des hommes sur la limitation des naissances est évalué de deux façons :

a) que diraient-ils s'ils devaient donner des conseils à leurs enfants ?

b) quel est le niveau de dialogue entre conjoints concernant le nombre d'enfants du couple et le type de méthode contraceptive à utiliser ?

Plus de la moitié des hommes n'ont pas exprimé leur opinion sur les questions relatives à la limitation des naissances par leurs enfants; 30 % pensent que leurs fils devraient limiter leur descendance pour des raisons matérielles, motif qui est cité quelles que soient les caractéristiques socio-démographiques du répondant. Les enquêtés sont moins à l'aise pour se prononcer sur l'attitude de leurs filles : la réponse fréquemment évoquée est que ce sont les époux qui peuvent en décider. Seulement 17 % pensent que leurs filles devraient limiter les naissances pour des raisons matérielles. Cette réponse témoigne de la prépondérance du point de vue des maris dans les décisions du couple.

Notre enquête relève par ailleurs que les hommes ne discutent pas souvent avec leurs épouses du nombre d'enfants qu'ils désirent avoir. Trois hommes sur quatre estiment que ce nombre est du seul ressort de l'homme; à peine un homme sur

---

<sup>1</sup> Il s'agit d'une femme accidentellement enceinte.

quatre demanderait l'avis de son épouse. Une telle conception du nombre d'enfants dans le ménage est à mettre en rapport avec la réaction des hommes dont les unions sont infécondes. D'après 62 % d'entre eux, la stérilité est un handicap de fécondité attribuable tant à l'homme qu'à la femme. Il ne serait pas juste de condamner uniquement la femme. Il se dégage de cela que neuf hommes en union sur dix garderaient leurs épouses stériles mais en épouseraient d'autres (81 %). Un homme sur dix garderait la femme sans rien faire et 2 % des hommes garderaient leurs femmes mais chercheraient leur progéniture ailleurs, opinion qui exprime bien le mécanisme de la polygamie. Celle-ci n'est pas toujours voulue en soi, mais elle s'impose plutôt comme conséquence des relations extra-conjugales qui engendrent des grossesses quasi accidentelles.

## CONCLUSION

Les opinions recueillies suggèrent deux réflexions qui permettent de circonscrire l'état d'esprit qui conditionne le comportement de fécondité des hommes béninois, ou plus précisément de ceux de notre échantillon localisé à Cotonou et dans la zone rurale environnante. La première est l'importance accordée à la procréation : une union stérile serait suivie d'une autre susceptible de remédier au handicap de la précédente. La deuxième réflexion est que le mariage n'exclut pas les rapports extra-conjugaux. Or, ceux-ci aboutissent parfois à la conclusion d'unions stables lorsque, notamment, ces rapports informels entraînent des grossesses accidentelles. Ces réflexions expliquent en partie l'intensité de la polygamie au sein de notre population. Il faut mettre ce résultat en rapport avec un autre qui montre que la polygamie est plus prolifique que la monogamie. Une étude différentielle (urbain-rural) montre enfin que les hommes monogames ou polygynes instables résidant à Cotonou et âgés de 50 ans ou plus ont plus d'enfants que tous les autres sauf les polygynes stables du milieu rural. Comme quoi la mobilité matrimoniale masculine est plutôt favorable à une fécondité masculine élevée.

Quoique nous n'ayons pas développé ce point ici, il est intéressant de souligner que le niveau d'utilisation des méthodes contraceptives modernes est très faible, tant parmi les épouses que chez les hommes eux-mêmes. Une action tendant à la hausser, notamment par une campagne d'information pour combattre les préjugés des hommes quant à l'utilisation du

condom, serait probablement bénéfique pour le contrôle des naissances et la stabilité des unions masculines.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ANTOINE, P., et J. NANITÉLAMIO, 1990. *La montée du célibat féminin dans les villes africaines. Trois cas : Pikine, Abidjan, Brazzaville*. Paris, CEPED, «Les dossiers du CEPED», no 12.
- AOUAGOW DEGLA, H., 1980. *La puissance paternelle chez les «fon» et les «yoruba»*. Cotonou, Université nationale du Bénin, mémoire de maîtrise ès sciences juridiques.
- APOSTEL, L., et W. CALLEBAUT, 1978. «Classification et typologie en démographie». Dans *Typologie et classification en démographie*. Chaire Quetelet 1977. Liège, Ordina.
- BEAUJOT, R. P., 1973. *Model Male Fertility Tables*. University of Alberta, Department of Sociology, Population Research Laboratory, Discussion Paper no. 8.
- DONADJÈ, F., 1987. *La fécondité masculine dans les sociétés patri-linéaires du Golfe du Bénin*. Louvain-La-Neuve, Université catholique de Louvain, Institut de démographie, 109 p. et annexes, thèse de maîtrise en démographie.
- DONADJÈ, F., 1991a. «Typologies des unions masculines au Sud du Bénin». Dans Conférence de l'UEPA sur «Femme, famille et population», vol. 1, Communications sollicitées, Ouagadougou, Union pour l'étude de la population africaine, avril 1991 : 387-406.
- DONADJÈ, F., 1991b. *Stratégies masculines de reproduction et planification familiale au Bénin*. Rapport de recherche. Genève, OMS, Dakar, CODESRIA, et Louvain-La-Neuve, Université catholique de Louvain, Institut de démographie, 127 p. et annexes. (Au même titre correspond une communication présentée au séminaire «Male Fertility and Condom Acceptability-Research in Sub-Saharan Africa», organisé à Kampala du 3 au 7 juin 1991 par le Groupe de travail de l'OMS sur la reproduction humaine.)
- DOZON, J.-P., 1986. «En Afrique, la famille à la croisée des chemins». Dans André BURGUIÈRE et al., *Histoire de la famille*. Paris, Armand Colin : 301-337.
- FRANK, O., 1987. «The Demand for Fertility Control in Sub-Saharan Africa», *Studies in Family Planning*, vol. 18, no 4, juillet-août.
- GAISIE, S. K., 1971. «Incidence du mariage traditionnel, des coutumes et des liens de parenté sur la fécondité». Dans *La transition démographique en Afrique tropicale*. Paris, OCDE : 277-289.
- HOUNGBÉDJI, A., 1977. «Le chef de clan et le droit de la famille dans les coutumes du Bas-Dahomey», *Revue juridique et politique, Indépendance et coopération*, t. xxi, no 4, octobre-décembre.
- INSAE, 1982. *Enquête sur la fécondité au Bénin, Rapport national*, vol. 1, *Analyse des principaux résultats*. Cotonou.

- INSAE, 1987. *Recensement général de la population et de l'habitation (mars 1979), Volume national, t. 2, Analyse des résultats*. Cotonou, 430 p.
- KELLERHALS, J., 1981. «Structures sociales, "stratégies" familiales et fécondité : quelques remarques méthodologiques». Dans *Population et structures sociales*. Chaire Quetelet, Université catholique de Louvain, Institut de démographie, 81 : 52-81.
- LESTHAEGHE, R. J., 1989. *Reproduction and Social Organization in Sub-Saharan Africa*. Berkeley, University of California Press.
- LOCOH, Th., 1988. «Changement social et situations matrimoniales : les nouvelles formes d'union à Lomé», *Les unions au Togo : changements et permanences*. Études togolaises de population, no 15, Lomé.
- MONDJANNAGNI, A. C., 1977. *Campagnes et villes au Sud de la République populaire du Bénin*. Paris, ACCT.
- NATIONS UNIES, 1987. *Fertility Behaviour in the Context of Development: Evidence from the World Fertility Survey*. New York, Nations Unies, Population Studies, no 100.
- NEEDHAM, R., 1977. *La parenté en question. Onze contributions à la théorie anthropologique*. Paris, Seuil, 350 p.
- NTOZI, P. M. J., et B. J. KABERA, 1988. *Marriage Patterns in Ankole, South-Western Uganda*. University of Pennsylvania, Population Studies Center, African Demography Working Papers, Working Paper no. 16, août.
- PAGET, J. W., et I. M. TIMAEUS, 1990. *A Relational Gompertz Model of Male Fertility*. University of London, London School of Hygiene and Tropical Medicine, Centre for Population Studies, Research Paper, 16 p.
- PILON, M., 1991. «Contribution à l'analyse de la polygamie», *Étude de la population africaine*, no 5, janvier : 1-17, Dakar.
- PISON, G., 1982. *Dynamique d'une population traditionnelle, les peuls bande (Sénégal oriental)*. INED, PUF, Travaux et documents, cahier no 99, 182 p.
- PRESSAT, R., 1979. *Dictionnaire de démographie*. Paris, PUF.
- SANOUSI, A., 1984. *Études démographiques des premiers mariages en Afrique*. Louvain-La-Neuve, Université catholique de Louvain, Institut de démographie, thèse de maîtrise.
- TABUTIN, D., 1988. «Réalités démographiques et sociales de l'Afrique d'aujourd'hui et de demain : une synthèse». Dans D. TABUTIN, éd. *Population et sociétés en Afrique au Sud du Sahara*. Paris, L'Harmattan : 17-50.
- VAN DE WALLE, E., et F. VAN DE WALLE, 1988. «Les pratiques traditionnelles et modernes des couples en matière d'espacement ou d'arrêt de la fécondité». Dans D. TABUTIN, éd. *Population et sociétés en Afrique au Sud du Sahara*. Paris, L'Harmattan : 141-165.
- WARE, H., 1976. «The Motivations for the Use of Birth Control: Evidence from West Africa», *Demography*, 13 : 479-493.
- ZIMMERMAN, F., 1972. *La parenté*. Paris, PUF, 96 p.

**RÉSUMÉ — SUMMARY — RESUMEN**

*DONADJÈ Florentin — NUPTIALITÉ ET FÉCONDITÉ DES HOMMES AU SUD-BÉNIN : FAITS ET OPINIONS*

*À partir d'une enquête auprès de 2590 ménages interrogés en 1989 à Cotonou et en milieu rural aux environs de Cotonou, l'article examine les pratiques nuptiales et reproductives des hommes (entrée en première union, polygamie, niveau et tendances de la fécondité). Sont également traitées les opinions des hommes sur le mariage, la reproduction et la limitation des naissances.*

*DONADJÈ Florentin — MEN'S MARRIAGE AND REPRODUCTIVE STRATEGIES IN SOUTH BENIN: FACTS AND OPINIONS*

*Using a survey carried out in 1989 involving a sample of 2590 households residing in Cotonou and in rural areas near Cotonou, the article examines marriage and reproductive patterns of men (family formation, polygamy, level and trend of fertility). Men's opinions on marriage, fertility and family planning are also discussed.*

*DONADJÈ Florentin — NUPCIALIDAD Y FECUNDIDAD DE LOS HOMBRES EN EL SUR DE BENIN: HECHOS Y OPINIONES*

*A partir de una encuesta realizada en 1989, en la cual se interrogó a 2590 familias en Cotonou así como en medio rural en los alrededores de Cotonou, se examinan en este artículo las costumbres nupciales y reproductivas de los hombres (primera unión, poligamia, nivel y tendencias de fecundidad). Se habla también de la opinión de los hombres acerca del matrimonio, la reproducción y la planificación familiar.*